



Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°12049 | Europcar, Rue de Lausanne, 37 | 13.05.2026

VOTRE PRESTATAIRE

Raison sociale du prestataire	Terragir
Nom / Prénom du prestataire	Duborgel Adrien
Adresse du prestataire	1 Av. de Vaudagne 1217 Meyrin

BÉNÉFICIAIRE

Type de consommateur	Optiwatt : PME-PMI
Raison sociale du bénéficiaire	AMAG SERVICES SA
Nom / Prénom du bénéficiaire	Abetel Hervé
Adresse du bénéficiaire	37 Rue de Lausanne 1201 GENEVE
Lieu(x) des travaux	Rue de Lausanne 37
Coût du kWh	20 ct. (inconnu)

COÛTS DE L'ÉNERGIE

Facture d'électricité annuelle avant travaux	2'078 CHF/an	10'390 kWh/an
Économie annuelle d'électricité	-1'283 CHF/an	-6'413 kWh/an
Facture d'électricité annuelle après travaux	795 CHF/an	3'977 kWh/an

INVESTISSEMENT

Coût de l'installation	985 CHF
Prime financière éco21	-493 CHF
Économie d'impôts (en moyenne 24%)	-118 CHF
Coût de l'installation après déductions (HT)	375 CHF

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Avec économie d'impôts et prime éco21 **3 mois**

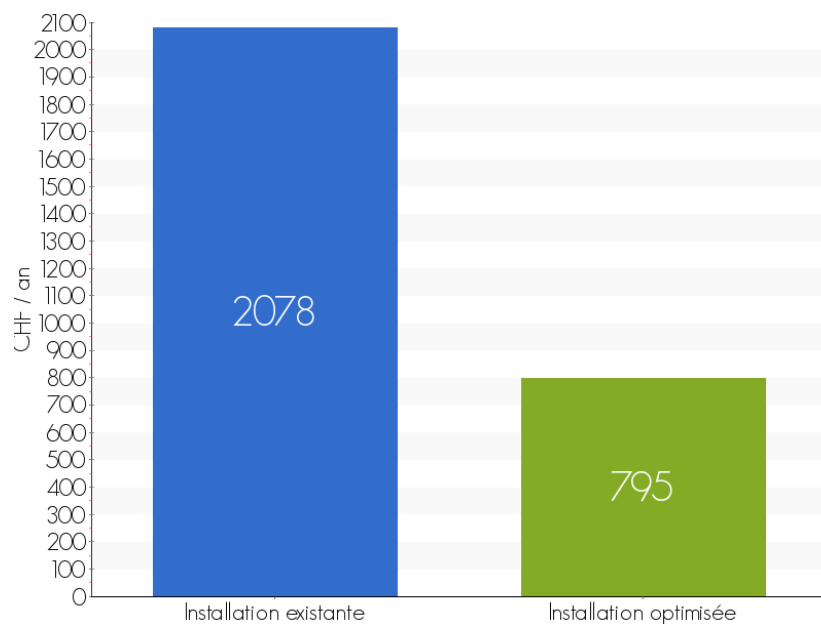
Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

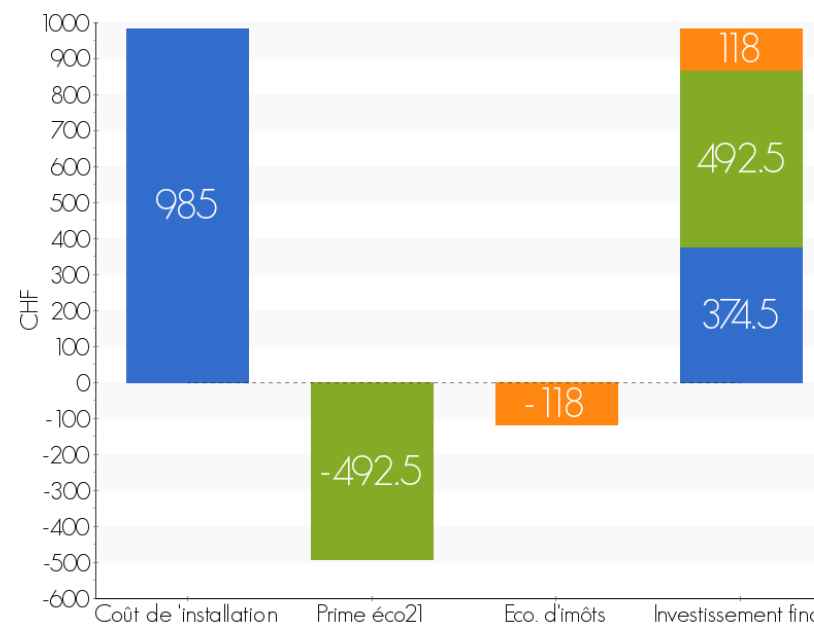
13.05.2026 à 16:43

éco21, © copyright 2009 - 2026, tous droits réservés

Coût de l'énergie avant et après travaux (sur 1 an)



Flux financiers



Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.



Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°12049 | Europcar, Rue de Lausanne, 37 | 13.05.2026

Explication de l'économie d'impôts

L'intégralité des frais liés aux travaux visant à réduire la consommation d'énergie peut être déduite des impôts. Dans le simulateur, un taux moyen de 24% est appliqué, soit 24'000 francs d'impôts économisés sur 100'000 francs de charges déductibles. Remarque: Dans les faits l'économie d'impôts dépend du type de forme juridique. Dans le cas de personnes morales (SA, Sàrl, etc.), un taux moyen fixe de 24% est appliqué. Pour les raisons individuelles (indépendants), le taux est fixé en fonction des revenus, soit entre 5 et 45%.

Explication du temps de retour sur investissement

Il s'agit du délai de récupération ou période de "payback", c'est-à-dire le temps nécessaire pour que le coût d'investissement initial soit couvert par les économies générées, la prime éco21 et l'économie d'impôts.

Explication du coût de l'énergie

Le coût de l'électricité mentionné sur ce rapport concerne uniquement les installations d'éclairage auditées, c'est à dire seulement une partie de votre consommation électrique totale.

Conditions Générales

Optiwatt s'adresse aux entreprises, organisations et collectivités publiques sises sur le canton de Genève dont la consommation électrique annuelle se situe en-dessous de 1 GWh. Pour tout projet d'économie d'électricité, le montant de la prime éco21 est de 21ct/kWh économisé. Il est limité à 50% du montant total des travaux de l'action. Les actions dont la mise en oeuvre a déjà commencé ou qui ont déjà été réalisées au moment de leur soumission à éco21 ne peuvent bénéficier de la prime. De même, les actions visant la mise en conformité du client avec des lois ou des règlements ne sont pas admissibles.



Et si vous choisissiez une énergie plus écologique et plus locale ?

A tout moment, vous pouvez modifier votre choix :



0844 800 808



www.sig-vitale.ch

Service Clients SIG : tarif local sur réseau fixe, du lundi au vendredi de 7h30 à 17h

Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

13.05.2026 à 16:43

éco21, © copyright 2009 - 2026, tous droits réservés



Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°12049 | Europcar, Rue de Lausanne, 37 | 13.05.2026

Zone	
Nom de la zone	Europcar
Type d'occupation	80 %
Nombre de jour d'utilisation/semaine	7 j./sem.
Nombre de semaine d'utilisation/an	52 sem./an
Plage d'utilisation de la zone	7h - 19h (= 12h/j)
Conditions de luminosité naturelle	Inexistante (zone borgne ou activités nécessitant un éclairage de valorisation)
Superficie	m ²
Commentaires	

Installation	existante	optimisée choisie
Nom de l'installation	Spot MR16	Spot LED MR16
Type de source lumineuse	Système basse tension (12V)	LED spot
Nombre de luminaires	28	28
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	35 W	7 W
Puissance des luminaires	980 W	196 W
Type de ballast/transformateur	transfo_electronique (49 W)	transfo_electronique (10 W)
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	7h - 19h (= 12h/j)	3h - 4h, 7h - 19h (= 13h/j)
Temps de fonctionnement annuel	4'380 h/an	4'745 h/an
Commentaires		Philips Master LEDspot Dimtone MR16 6.5W 2700K
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an
Montant estimé des investissements net (HT)		385 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
4'507 kWh/an	977 kWh/an	3'530 kWh/an	706 CHF/an	741 CHF	0.00 ans

Installation	existante	optimisée choisie
Nom de l'installation	Garage: Néon 120cm	Garage: Néon LED 120cm
Type de source lumineuse	Tube fluorescent	LED tube / LED bandeau
Nombre de luminaires	14	14
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	36 W	20 W
Puissance des luminaires	504 W	280 W
Type de ballast/transformatriceur	ferromagnetique (166 W)	ferromagnetique (92 W)
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	7h - 19h (= 12h/j)	7h - 19h (= 12h/j)
Temps de fonctionnement annuel	4'380 h/an	4'380 h/an
Commentaires	Ballast en fin de vie.. Voir éventuellement pour un changement	Philips Master LEDtube 120cm 840 ferro
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an
Montant estimé des investissements net (HT)		345 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
2'936 kWh/an	1'631 kWh/an	1'305 kWh/an	261 CHF/an	274 CHF	0.27 ans

Installation	existante	optimisée choisie
Nom de l'installation	Garage: Néon 150cm	Garage: Néon LED 150cm
Type de source lumineuse	Tube fluorescent	LED tube / LED bandeau
Nombre de luminaires	5	5
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	58 W	23 W
Puissance des luminaires	290 W	115 W
Type de ballast/transformatriceur	ferromagnetique (96 W)	ferromagnetique (38 W)
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	7h - 19h (= 12h/j)	7h - 19h (= 12h/j)
Temps de fonctionnement annuel	4'380 h/an	4'380 h/an
Commentaires	Ballast en fin de vie.. Voir éventuellement pour un changement	Philips Master LEDtube 150cm 840 ferro
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an

Montant estimé des investissements net (HT)

181 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
1'689 kWh/an	670 kWh/an	1'019 kWh/an	204 CHF/an	214 CHF	0.00 ans

Zone

Nom de la zone	Garage: Néon 24h/24h
Type d'occupation	80 %
Nombre de jour d'utilisation/semaine	7 j./sem.
Nombre de semaine d'utilisation/an	52 sem./an
Plage d'utilisation de la zone	0h - 24h (= 24h/j)
Conditions de luminosité naturelle	Inexistante (zone borgne ou activités nécessitant un éclairage de valorisation)
Superficie	m ²
Commentaires	

Installation

existante

optimisée choisie

Nom de l'installation	Néon 120cm	Néon LED 120cm
Type de source lumineuse	Tube fluorescent	LED tube / LED bandeau
Nombre de luminaires	3	3
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	36 W	20 W
Puissance des luminaires	108 W	60 W
Type de ballast/transformateur	ferromagnetique (36 W)	ferromagnetique (20 W)
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	0h - 24h (= 24h/j)	0h - 24h (= 24h/j)
Temps de fonctionnement annuel	8'760 h/an	8'760 h/an
Commentaires	Ballast en fin de vie.. Voir éventuellement pour un changement	Philips Master LEDtube 120cm 840 ferro
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an

Montant estimé des investissements net (HT)

74 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
1'258 kWh/an	699 kWh/an	559 kWh/an	112 CHF/an	117 CHF	0.00 ans

Auditeur/Prestataire

Nom, prénom	Duborgel Adrien
Société	Terragir
N° de téléphone	+41 79 550 88 95
Adresse mail	adrien.duborgel@terragir.ch
Nom projet	Europcar, Rue de Lausanne, 37
Lieu(x) des travaux	Rue de Lausanne 37

Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

13.05.2026 à 16:43

éco21, © copyright 2009 - 2026, tous droits réservés